



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
pour l'égalité des chances des Français
d'outre-mer et la visibilité des outre-mer**

Contribution de la Délégation interministérielle pour l'Égalité des chances des Français d'outre- mer et la Visibilité des outre-mer au rapport 2022 de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

1. Les mesures visant à assurer l'égalité des chances et à prévenir les difficultés spécifiques que les Français d'outre-mer installés en métropole peuvent rencontrer

Les difficultés majeures et spécifiques rencontrées par les originaires d'outre-mer dans l'Hexagone, concernent principalement les primo-arrivants, et notamment les jeunes et les étudiants arrivant d'outre-mer. Il s'agit notamment de la pratique discriminatoire de nombreux bailleurs en ce qui concerne le refus de caution locative en raison d'une domiciliation bancaire outre-mer et le manque de réseaux qui les fragilise pour la poursuite de leur parcours.

Eu égard à ces problèmes prégnants, ces sujets ont été amplifiés par la récente crise sanitaire de la covid-19 obligeant la Délégation à déployer de nombreuses mesures pour leur venir en aide.

Le refus de nombreux bailleurs d'accepter une caution locative au motif d'une domiciliation bancaire outre-mer est une pratique illégale (article 22-1 de la loi 11089-462 du 6 juillet 1989) comme l'ont rappelé plusieurs décisions du Défenseur des Droits (ex. Décision n02012-81) mais malheureusement très fréquente et particulièrement pénalisante pour les étudiants arrivants d'outre-mer. Ils ne peuvent surtout pas engager une voie contentieuse alors même que l'urgence est de se loger rapidement à leur arrivée dans l'Hexagone.

Aussi, un travail de fond a été mené avec des nombreux opérateurs (ministère du logement, ministère de l'enseignement supérieur, bailleurs privés et sociaux, CROUS) qui a permis d'aboutir à des accords sur des logements pré-réservés. Une plateforme numérique « HOM » mise en place par la Délégation a servi de guichet unique, grâce à une mutualisation de l'offre (universitaire, sociale et privée) sur l'ensemble du territoire hexagonal. Cette mesure a facilité l'accès à l'hébergement pour plus de 700 étudiants originaires des outre-mer en 2021.

Ensuite, pour sécuriser leur parcours de formation, la Délégation développe des partenariats avec différents opérateurs tels que le CIDJ, ou encore l'association Article 1 afin d'accompagner l'insertion

des jeunes par le mentorat et accompagner la mobilité résidentielle ou pendulaire pour l'accès à l'emploi.

Une démarche qui répond à la problématique sociale liée aux filières de recrutement en tension et singulièrement aux offres d'emploi vacantes en Outre-Mer en lien avec la forte mobilité des étudiants en métropole avec leurs difficultés de transition difficile.

Chaque année, environ 8 000 jeunes, dont 6 000 nouveaux bacheliers, quittent les territoires où ils résident pour venir étudier en Hexagone. Pour faire face à la méconnaissance des aides auxquelles ils ont accès, pour répondre à l'isolement familial, le déracinement, les difficultés financières, la détresse psychologique, qui peuvent favoriser le découragement et le décrochage ; la Délégation reconduit chaque année le « forum des étudiants d'outre-mer » en format digital.

Il permet aux lycéens et aux étudiants de tous les bassins de s'entretenir avec tous les acteurs de la vie étudiante au cours de deux journées qui leur sont dédiées, afin de bénéficier en un lieu unique du même niveau d'information avant leur mobilité vers l'Hexagone.

Et enfin, plus généralement lors de la crise sanitaire de la Covid-19, la Délégation a mis en place un outil numérique d'entraide qui a permis de connecter toute personne désireuse de se rapprocher des ultramarins de l'Hexagone ou d'ailleurs. Plus de 360 000 personnes ont été visitées et plus de 65 000 personnes ont bénéficié d'une mise en relation.

2. Les actions mises en place par la DIECFOM pour favoriser l'accès à l'éducation pour tous sans distinctions

Comme rappelé dans la 1ère question, chaque année, les jeunes ultramarins en mobilité pour les études supérieures en Hexagone se retrouvent souvent dans une impasse en matière de logement. Une situation qui contraint certains à abandonner leur projet.

Aussi, la Délégation a œuvré auprès du ministère de l'enseignement supérieur pour d'une part, augmenter leurs points de charge au niveau de la bourse et d'autre part, mis en place le dispositif « HOM » en partenariat avec des nombreux acteurs dont « Action logement » pour faciliter l'accès au logement auprès de nombreux bailleurs (sociaux, privés).

Ces démarches ont permis d'accroître les bénéficiaires et les montants attribués au niveau de la bourse. S'agissant du logement, la mise en place de la plateforme a facilité l'accès au logement pour des nombreux étudiants primo-arrivants. Il convient sans doute à l'avenir d'étudier le moyen de corréler les vœux sur « Parcoursup » avec un positionnement sur des logements potentiels visibles sur « HOM »

3. Les mesures de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations portées par la DIECFOM en 2022, à la fois dans l'éducation primaire et secondaire, mais aussi dans l'éducation universitaire

La Délégation interministérielle pour l'Égalité des chances des Français d'outre-mer et la Visibilité des outre-mer (DIECVI) n'agit pas sur ces missions qui sont confiées à la DILCRAH. En effet, il revient à la DILCRAH de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'État en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

4. L'analyse de l'efficacité de la boîte aux lettres mise en place en juin 2015 permettant aux victimes ultramarines d'une discrimination de saisir la Délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français des Outre-mer (stopdiscrim@outre-mer.gouv.fr)

Ce dispositif mis en place en 2015, qui a effectivement connu une montée en puissance lors de son lancement a permis pendant un temps d'ouvrir une boîte de dialogue avec les ultramarins victimes de discrimination.

Toutefois, au regard des nombreuses saisines qui relevaient davantage d'une méconnaissance des textes de loi et de la réglementation, un travail de fond a été mené sur la durée pour cadrer et orienter les personnes vers les interlocuteurs de droits communs. Pour les victimes avérées, l'orientation s'est faite vers le Défenseur des Droits. Ce dispositif s'est peu à peu éteint vers la fin de l'année 2019, le partenariat avec le Défenseur des Droits n'a pas été renouvelé.

5. L'implication de la DIECFOM dans la phase d'élaboration du prochain Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme

La DIECVI n'a pas été sollicitée sur l'élaboration du prochain Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme.

6. A Mayotte, les mesures entreprises pour mieux gérer l'afflux migratoire en provenance des Comores et prévenir les tensions qui en découlent

Cette activité relève davantage des missions de la Direction générale des outre-mer au ministère des Outre-mer

7. En Guyane, les mesures entreprises pour mieux gérer l'afflux migratoire en provenance du Brésil et du Surinam et prévenir les tensions qui en découlent

Cette activité relève davantage des missions de la Direction générale des outre-mer au ministère des Outre-mer

8. Le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du plan « Agir pour l'égalité des ultramarins » (19 mars 2018)

Depuis le 15 janvier 2020, Maël DISA est le délégué interministériel, naturellement il poursuit la mission qui est d'une part, de promouvoir et de valoriser les Outre-mer français sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, dans les domaines économique, social, culturel et sportif, et d'autre part, de prévenir les difficultés spécifiques que rencontrent dans le territoire métropolitain les Français d'Outre-mer et de faciliter leurs relations avec leurs collectivités d'origine.

A cela, il convient d'ajouter que son périmètre de travail a été remanié notamment avec [l'ajout de la thématique de la visibilité. Une mission complétée par ailleurs par la désignation de 3 experts pour la consolider.

Toutefois les 2 dernières années qui viennent de s'écouler avec l'arrivée inattendue de la crise sanitaire de la covid-19 a conduit la Délégation interministérielle à s'adapter pour répondre aux urgences notamment :

- Pour rompre l'isolement et garantir le suivi des cours à distance pour des nombreux étudiants.
- Apporter de l'aide alimentaire et des solutions d'hébergement aux habitants des outre-mer immobilisés en Hexagone lors des périodes de confinement sans possibilité de retour dans leur territoire.

Naturellement des nombreuses actions ont été menées ou poursuivies comme précisé dans la question 1.